

Votre domiciliation commerciale sur Lille :

Pour 48,00 € HT/mois, Abm Domiciliation met à votre disposition une adresse commerciale pour votre **siège social ou votre antenne commerciale sur Lille**. Votre courrier est à votre convenance tenu à disposition ou réexpédié chaque soir, gratuitement.

Nous assurons également le retrait éventuel de vos recommandés et colis.

Ou partout en France grâce à notre réseau national :

Grâce à son réseau national, Abm Center vous met en relation avec des entreprises de domiciliation sur toute la France et Dom/Tom, rendez-vous directement sur <http://www.grined.com>

Vous avez déjà votre siège social en France ou à l'étranger ?



Créez alors vos antennes commerciales à moindre coût et bénéficiez de tous les avantages :

- L'antenne commerciale via une domiciliation vous permet d'être présent sur d'autres secteurs géographiques sans investissement en locaux ni personnel.
- Une présence virtuelle locale vous rapproche de vos clients potentiels et vous offre une plus grande crédibilité.
- Abm Center peut mettre à disposition des lignes téléphoniques au nom de votre entreprise. Vous apparaissez alors localement dans tous les annuaires. Notre centre peut gérer les appels de ces lignes et vous transmettre les messages en temps réel (e-mail, fax, serveur minitel...) ou vous passer les appels. Ces lignes peuvent également être transférées de façon permanente sur votre siège social ou tous autres endroits. Vous trouverez notre documentation complète sur notre centre d'accueil téléphonique en pièce jointe.
- **Pour une domiciliation sur Lille**, vous trouverez ci-après un exemplaire du contrat qu'il vous suffit d'imprimer, de compléter et de nous expédier accompagné des pièces demandées, avec au minimum :
 - *la photocopie d'une pièce d'identité du responsable,*
 - *Un justificatif de domicile du responsable légal*
 - *l'adresse de réexpédition du courrier ou demande de mise à disposition au bureau*



et le règlement initial de quatre mois, soit 229,63 € TTC.

Vous recevrez par retour le contrat signé qui vous permettra de justifier d'une adresse commerciale sur Lille.

- **Pour une domiciliation sur une autre ville que Lille**, connectez-vous directement sur le site <http://www.grined.com>

- N'hésitez pas à nous contacter si vous désirez la moindre information complémentaire ou afin de convenir d'un rendez-vous.

Contact commercial :

Dorothée DHONT ou Fabrice PREVOTS

Tél : +33 (0) 3.20.88.53.53

Fax : +33 (0) 3.20.88.25.75

e-mail : contact@abmcenter.com



Adresse postale :

STE ABM

128 rue du Faubourg de Douai

F 59000 LILLE

(Vous trouverez le contrat en page suivante.)

<http://www.abmcenter.com>

ABM CENTER : 128 rue du Faubourg de Douai 59000 LILLE
Tél : 0.800.059.020 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou 03.20.88.53.53 - Fax : 03.20.88.25.75
E-mail : contact@abmcenter.com

CONTRAT D'AFFILIATION



Entre les soussignés,

ABM CENTER de la S.A.R.L A.B.M , au capital de 20 000,00 EUR dont le siège est situé au :

128, rue du Fg de Douai
59000 LILLE

(R.C LILLE 187 B 955)

d'une part,

et :

-

-

-

Siret :

d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

ABM CENTER donne autorisation au client d'installer son siège social ou antenne commerciale dans ses locaux à usage de bureaux à l'adresse précisée ci-dessus.

DESIGNATION DU SERVICE

Abonnement : DOMICILIATION

Dans le cadre des dispositions édictées par le Décret du 5 décembre 1985, ABM accepte de domicilier à son adresse

128, rue du Fg de Douai
59000 Lille

l'entreprise du client, pour son activité de

-

Le client exercera cette activité sous la dénomination visée en tête de contrat. S'il désire utiliser d'autres enseignes, il en prévendra ABM pour accord et une facturation supplémentaire sera appliquée.

Le client se prononce informé de la possibilité de mise à disposition par ABM d'un bureau, affecté prioritairement aux domiciliés, permettant une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise (décret 5/12/85, Inst. 24/11/86, 4Q-1-86, D. adm. 4G-223, No3 15/5/93, D.adm. 4H-513, No10, 30/10/96).

- **Réception**, tri et mise à disposition du courrier destiné au domicilié, chaque jour ouvré pendant les horaires définis par le domiciliataire.
Aucun colis ne sera accepté par le Domiciliataire sauf accord exprès de la direction.

- **Réexpédition** du courrier à l'adresse communiquée par le domicilié.
Les frais de poste relatifs à cette réexpédition seront à la charge du domicilié soit la somme forfaitaire de 0,00 euro hors taxes par mois. En cas de courrier abondant ou de changement de tarification postale, cette somme forfaitaire sera revue à la hausse en concertation avec le domicilié.
Les courriers recommandés seront réexpédiés en courrier simple et facturés selon notre tarif en vigueur.

OBLIGATIONS RESPECTIVES

ABM s'engage à informer le Greffier du Tribunal de l'expiration ou de la résiliation du présent contrat.

Le client prend l'engagement d'utiliser effectivement et exclusivement les locaux, soit comme siège de l'entreprise, soit, si le siège est situé à l'étranger, comme agence, succursale ou représentation.

Le client se déclare tenu d'informer ABM de toute modification concernant son activité.

Le client prend également l'engagement de déclarer :

- s'il s'agit d'une personne physique, tout changement relatif à son état-civil et à son domicile personnel,
- s'il s'agit d'une personne morale, tout changement relatif à sa forme juridique et à son objet, ainsi qu'au nom et au domicile personnel des personnes ayant le pouvoir de l'engager.

DOSSIER DE DOMICILIATION

En même temps qu'il signera le présent contrat, le client constituera un dossier de domiciliation, qui comprendra obligatoirement :

- la photocopie d'une pièce d'identité du responsable,
- un relevé d'identité bancaire, ou un chèque,
- l'adresse de réexpédition du courrier,
- un extrait K.bis, ou le récépissé de dépôt du dossier (à fournir après démarches effectuées)

Le client s'engage formellement à informer ABM de toute modification affectant l'un des éléments, quelconque de ce dossier.

PRIX ET REGLEMENTS

Le prix de l'abonnement est fixé à 48,00 EUR HT par mois. Il est payable par mois avec 1 trimestre d'avance + le mois en cours lors de la signature. Ce prix pourra être révisé, au 1er Janvier de chaque année.

Le premier règlement est donc de 4 mois à la signature du présent contrat. Les factures sont adressées ensuite chaque début de mois. Elles sont honorées le 08 du mois suivant la facture. Toutes sommes non payées après l'échéance convenue, pourront être majorées de 15 % avec un minimum de 10 EUR en plus d'un intérêt égal à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal. Si après une première relance, le règlement n'intervient toujours pas, nos prestations envers le client pourront être suspendues sans autre préavis.

Ce contrat est ferme et définitif à la signature et aucun remboursement partiel ou total ne pourra être revendiqué par le Domicilié (voir préavis ci-après).

DUREE

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois mois, renouvelable indéfiniment par tacite reconduction, sauf dénonciation, par lettre recommandée, un mois avant la fin du trimestre civil en cours. Les prestations perdureront le trimestre suivant pour la gestion des derniers courriers (ce dernier trimestre étant déjà payé par le règlement initial de 3 mois).

CONTESTATIONS

En cas de contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, le tribunal de commerce de Lille sera seul compétent.

Fait à Lille,
en deux exemplaires,

Le

Pour ABM,

Pour le client,

* Apposer les initiales de chaque partie sur chacun des trois feuillets.

ATTESTATION

(conforme aux dispositions particulières du décret no 85-1280 du 5 décembre 1985 et exigée par l'administration)

A NE REMPLIR QUE SI VOUS ELISEZ VOTRE SIEGE SOCIAL EN NOS LOCAUX

(ne concerne pas les antennes commerciales)

Je soussigné : -

représentant -

domicilié chez ABM 128 rue du Fg de Douai à LILLE (59000), déclare sur l'honneur que ma comptabilité ainsi que mes factures sont tenues à l'adresse suivante :

-

-

-

Je m'engage à mettre ces documents comptables à la disposition de l'administration à l'adresse de domiciliation en cas de contrôle fiscal.

Je déclare également avoir remis à ABM un justificatif de domicile du représentant légal de mon entreprise.

Fait à LILLE, le

Signature :